

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Le journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix : 18 fr. par an,
10 fr. pour six mois,
6 fr. pour trois mois.
Pour le dehors, les frais de poste en plus.
Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 9 février.

Moniteur du 7 février.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Paris, le 6 février.

Un traité destiné à mettre fin à la situation anormale dans laquelle se trouvaient les communes de Menton et de Roquebrune depuis 1848 a été signé le 2 février au ministère des affaires étrangères par le plénipotentiaire de l'Empereur et celui du prince de Monaco. Aux termes de ce traité, les deux communes demeurent cédées à la France moyennant les conditions réglées d'un commun accord entre Sa Majesté impériale et son Altesse Sérénissime.

Les journaux du soir ont été autorisés à reproduire partiellement les détails du Corps législatif, c'est-à-dire de s'arrêter au moment de leur mise en page pour reprendre ensuite la publication et la compléter le lendemain. A cet effet, un secrétaire dictera de cinq minutes en cinq minutes le procès-verbal de la séance. Cette mesure sera mise à exécution immédiatement.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Nous recevons la communication suivante :

Une exposition universelle de l'agriculture, de l'horticulture et des beaux-arts, à laquelle se joindra un concours d'orphéons, aura lieu cette année à Metz et coïncidera avec le concours régional dont cette ville sera le siège.

Elle s'ouvrira à la fin du mois de mai 1861 et durera quatre mois.

Elle recevra les produits agricoles et industriels, ainsi que les œuvres d'art de toutes les nations.

Les Français et les étrangers qui se proposent de concourir à l'exposition devront, avant le 1^{er} mars 1861, en adresser la déclaration écrite à M. le commissaire général à l'hôtel-de-ville de Metz.

Ils devront en même temps faire connaître :
1^o La nature et le nombre ou la quantité des objets qu'ils désirent exposer ;
2^o L'espace qui leur paraît nécessaire à cet effet, en hauteur, largeur et profondeur.
Avis leur sera donné de leur admission.
Les produits seront reçus du 15 mars au 15 avril 1861.

Il seront adressés franc de port à M. le commissaire général de l'Exposition.
Des programmes particuliers et détaillés, seront adressés à toutes les personnes qui en feront la demande.

M. le préfet du Nord vient, en vertu des instructions de M. le ministre des travaux publics, de soumettre aux formalités d'enquête d'utilité publique les avant-projets de deux nouveaux chemins de fer : l'un de Soissons à la frontière de Belgique par Laon, Vervins, Hirson et Anor, l'autre de la ligne de Saint-Quentin à Erquelines à celle de Soissons à la frontière. Les pièces seront déposées pendant un mois, à dater du 14 février, tant à la préfecture qu'à la sous-préfecture d'Avesnes où des registres d'enquête seront ouverts.

De nouvelles instances vont, dit-on, être adressées au ministre de l'instruction publique, pour donner à l'école professionnelle de Lille le développement nécessaire pour en faire, à partir du deuxième semestre universitaire, une école industrielle. L'Académie de Douai se montre, assure-t-on, très favorable aux efforts qui vont être tentés dans cette voie.

La rétribution scolaire est fixée à 1 fr. par mois, pour les écoles primaires de garçons et de filles, dans les communes du département du Nord.

Ce taux est augmenté dans 41 communes de l'arrondissement d'Avesnes ; 29 de celui de Cambrai ; 14 dans la circonscription de Douai ; 30 dans celle de Dunkerque ; 52 dans l'arrondissement de Lille, et 40 dans celui de Valenciennes. La rétribution ainsi augmentée varie

de 1 fr. 25 c. à 1 fr. 50. La commune de Mairouilles est la seule du département où elle s'élève à 2 fr. Il y a, en outre, 71 communes qui ont obtenu l'abonnement à l'année.
La rétribution pour les salles d'asile varie de 0 75 à 1 25 par mois.

Trois lots de 4,000 fr. de la loterie lilloise ont été réclamés mercredi : deux par MM. Charre et Boivin de Paris, et le troisième par M. Dulieu de Lille. Le montant de ces lots a été soldé immédiatement.

A partir de demain dimanche, les barrières de dégel seront ouvertes sur les routes impériales.

Une instruction vient d'être faite à l'occasion d'un accident dont le sieur Ridelle, ouvrier bacleur, a été victime dans la filature du sieur Mayart.

Cet accident a eu lieu par suite de manque d'appareil destiné à recouvrir l'engrenage d'un métier.

Procès-verbal a été dressé contre la dame Lorthioir née Bourgeois, couturière à Roubaix, pour détournement de drap qui lui avait été confié pour confectionner un manteau.

Un de nos compatriotes, qui voyage en Suisse, signale un système de wagons qui pourrait satisfaire les réclamations élevées à l'occasion de la mort de M. Poinsoit.

Tous les wagons en Suisse sont disposés avec un couloir au milieu, comme les omnibus, et reliés deux par deux par une porte de communication. Le garde-frein en surveillant se promène de l'un à l'autre.

Ajoutons que chaque wagon est chauffé par un poêle spécial, dont le tuyau sort au-dessus du wagon. Les stalles se composent de causeuses à deux places : celles des premières en acajou, celles des secondes en merisier ou noyer très-propres. Jusqu'ici le chauffage, bien apprécié des voyageurs, n'a pas causé d'accident et n'a rien d'incommode.

Au marché aux grains de Lille, de mercredi, il y a eu une baisse moyenne de 22 centimes à l'hectolitre.

VILLE DE ROUBAIX.

Extrait du Registre aux actes administratifs du Maire.

MASQUES ET DÉGISEMENTS.

Nous, Maire de la ville de Roubaix,

Vu les lois des 16-24 août 1793, sur les attributions municipales, et celle du 18 juillet 1837 ; Considérant que la circulation, en public, des individus déguisés ou masqués au-delà du temps où ce genre de divertissement est ordinairement toléré, offre de graves inconvénients sous le rapport de la morale et de la décence ;

Arrêtons :

Article premier. A dater de cette année, il est défendu de circuler dans les rues, le mercredi des cendres, après huit heures du matin, soit avec un masque sur la figure, soit sous un déguisement.

Art. 2. Tout individu masqué ou déguisé, rencontré sur la voie publique, ledit jour, après l'heure ci-dessus désignée, sera traduit devant le tribunal de simple police, sans préjudice aux pénalités qu'il encourrait s'il se trouvait en état d'ivresse.

Art. 3. M. le commissaire central de police est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à la Mairie de Roubaix, le 4 février 1861.

Signé : ERNOULT-BAYART.

Pour expédition conforme :

Le Maire de Roubaix,

ERNOULT-BAYART.

Vu :

Lille, le 2 février 1861.

Le Préfet du Nord,

VALLON.

FRUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 9 FÉVRIER 1861.

UN AMI DÉVOUÉ

(Suite. — Voir notre dernier numéro).

Ce genre d'amusement n'avait pas manqué d'exciter les craintes de Prosper. Aussi avait-il exigé de son ami la promesse d'y renoncer. Malheureusement, par une journée caniculaire, Edmond n'y tenant plus, alla recruter clandestinement quelques camarades. On s'arrêta chez Potel, où on garnit convenablement les coffres du véhicule ; après quoi, à la grande joie d'Edmond, on se mit en route pour Asnières. Arrivé là, on transporta les provisions dans le canot et on fit rapidement voile pour les parages de l'île Saint-Ouen. Pendant le trajet, Edmond, monté sur l'avant du canot, allait prendre son élan pour piquer une tête superbe, lorsque, d'une embarcation arrivant de flanc s'élança un individu qui saisit le baigneur à bras-le-corps et le cloua sur place.

Edmond n'essaya pas de faire la moindre résistance, car celui qui le tenait ainsi n'était autre que Prosper. Ce dernier avait éventé les projets de son ami. Alors il avait pris les devants et s'était trouvé là juste à point pour empêcher ce qui causait ses frayeurs. Toujours sans lâcher Edmond, il prit ses vêtements qui étaient en

tas, le fit passer sur son batelet à lui, le força de se rhabiller, puis regagna le bord avec son ami, poursuivis tous deux par les sarcasmes et les clameurs de ceux qui étaient restés sur le canot.

A partir de ce jour, Edmond eut toute licence de faire, aussi souvent qu'il le voudrait, une pleine-eau... dans une baignoire.

Privé de nager, Edmond se rejeta sur l'équitation. Aidé des conseils de son oncle, il acheta un cheval aussi doux de caractère qu'élegant de forme. L'oncle vint prendre Edmond pour l'accompagner au bois. Il s'agissait d'essayer le noble animal, qui attendait tout harnaché dans la cour. Comme pour payer sa bienvenue, il sautait, il hennissait, il prenait des poses nerveuses et mutines. L'oncle et le neveu étaient véritablement enchantés de l'acquisition.

Au moment où Edmond allait se mettre en selle, il aperçut Prosper qui accourait tout effaré.

— Mon ami, dit-il à Edmond en s'élançant vers lui, je t'en conjure, ne monte pas ce cheval.

— Et pourquoi ? demanda Edmond, d'autant plus contrarié de cette scène qu'elle se passait en présence de son oncle.

— Pourquoi ? Mais parce qu'il est impossible que ce diable d'animal ne te casse point bras et jambes.

— Monsieur, objecta l'oncle, je me connais assez en chevaux, croyez-le bien, pour que mon neveu puisse monter celui-ci sur ma parole.

— Mon Dieu ! monsieur, répondit Prosper, l'expérience peut tromper quelquefois, mais l'instinct de l'amitié ne trompe jamais.

— Prétendez-vous, aimer mon neveu plus

que je ne l'aime moi-même ?

— Voyons, mon ami, dit Edmond en s'interposant ; comme toujours, ton affection pour moi te porte à exagérer les choses.

— Non, dit Prosper, je ne souffrirai pas que tu t'exposes. Je te vois désarçonné, foulé aux pieds, traîné, la jambe dans l'étrier, par cette maudite bête. Non-seulement tu ne la monteras pas, mais encore il ne faut pas la garder plus longtemps.

— Mais enfin, monsieur, reprit l'oncle, Edmond n'est-il pas maître de ses actions ?

— Edmond, monsieur, n'est pas maître de faire mourir son ami d'inquiétude et de douleur.

En même temps, Prosper détacha le cheval sauta dessus, et le ramena tout droit chez le marchand qui l'avait vendu la veille.

A cette incartade, l'oncle et le neveu étaient restés stupéfaits. L'ancien colonel passa enfin de l'étonnement à la colère.

— Mon cher neveu, dit-il à Edmond, je reviendrai chez vous quand je serai certain de n'y plus rencontrer le fou qui vous mène aussi ridiculement par le nez.

Puis il donna de l'épéron à son cheval, et sortit sans autre adieu.

Resté seul, Edmond se prit à réfléchir, ce qui est assez le propre des gens qui n'ont pas autre chose à faire.

— Je le sais bien, se dit-il ; si Prosper me prive de tout plaisir, s'il a éloigné tous mes amis, s'il vient encore de me brouiller avec mon oncle, tout cela, il ne l'a fait que par amitié. Je serais bien ingrat si je ne me sentais pas heureux de ces preuves d'affection. Il est seulement bien fâcheux que ces preuves soient si déplaisantes. Un ami ne peut-il donc être dé-

voué qu'à la condition d'être insupportable ?

Ces réflexions ne laissèrent pas de le refroidir quelque peu à l'endroit de l'amitié. Elles l'amènèrent à penser au mariage plus sérieusement qu'il ne l'avait fait jusqu'alors. L'oncle Favérol lui proposait un excellent parti. Mlle Nathalie Desrosiers avait dix-huit ans, était fort jolie, fort bien élevée et de plus fille d'un riche banquier. Edmond avait refusé d'abord, mais, à partir de ce moment, l'amour gagna bientôt dans son esprit, sinon dans son cœur, tout le terrain que l'amitié y perdait par sa faute.

Prosper ne pouvait ignorer longtemps ces projets de mariage. Plusieurs fois dans le monde il avait rencontré M. Desrosiers et sa fille. Avec son empressement ordinaire, il accourut chez son ami.

— Tu veux épouser Mlle Desrosiers ?

— Oui.

— Sais-tu bien que cette jeune fille est la coquette même ?

— Je sais que Mlle Nathalie a tout juste cette dose de coquetterie qui fait valoir les agréments d'une femme.

— Tu te trompes. Et ce cousin toujours fourré dans la maison, et à qui la cousine permet une familiarité révoltante ?

— Ce cousin est un garçon fort inoffensif, et Mlle Nathalie n'est pas plus familière avec lui qu'on ne l'est d'ordinaire avec un proche parent.

Ainsi, malgré mon opposition, tu persistes à faire ce mariage ?

— Certainement.

— Alors, n'en parlons plus.

Sans perdre un instant, Prosper se rendit chez M. Desrosiers.

Il faut dire que, peu de jours auparavant, croyant Edmond gêné par quelques dépenses